

**ERRATUM**

**AVIS PUBLIC**

**ERRATUM**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public n° 2022-0004, publié le 2 février 2022.

Au 2<sup>e</sup> paragraphe indiquant la nature de la dérogation mineure, on aurait dû y lire :

« Autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal » plutôt que « la construction d'un bâtiment principal ».

Donné à Ville d'Estérel, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

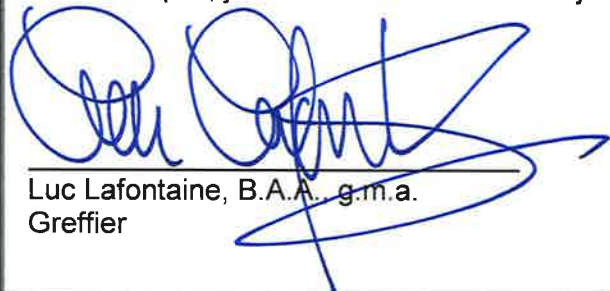


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 7 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier